



PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Secrétariat général

DECISION de SUBDELEGATION de SIGNATURE

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à saint-Pierre-et-Miquelon

VU le décret du 1er août 2012 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, préfet de la région REUNION, préfet de La Réunion

VU l'arrêté interministériel du 13 mars 2012 portant nomination de Monsieur Louis BIANNIC en qualité de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La REUNION

VU l'arrêté préfectoral n°1312 du 27 août 2012 portant délégation de signature à Monsieur Louis BIANNIC directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La REUNION et notamment son article 8

La signature déléguée par le préfet par l'arrêté susvisé est subdéléguée au sein de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt dans les conditions suivantes :

1. - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, subdélégation de signature est donnée à :

- ◆ **Monsieur Olivier DEGENMANN**, directeur-adjoint,
- ◆ **Monsieur Dominique PUECHBOUSSOU**, secrétaire général,

à l'effet de signer tous les actes se rapportant à l'activité de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à l'exception :

- des décisions réglementaires de portée générale ;
- des conventions conclues avec les collectivités territoriales ou leurs établissements publics ;
- des recours devant les juridictions ;
- des correspondances adressées aux élus et aux administrations centrales ;
- des conventions d'utilisation ou baux se rapportant aux biens immobiliers occupés par les services ;
- des décisions de subventions accordées aux collectivités locales ;
- des décisions de subventions à d'autres bénéficiaires dont le montant est supérieur à 300 000 euros.

Dossier suivi par : Dominique PUECHBOUSSOU
Tél. : 02 62 30 89 10
Fax : 02 62 30 89 89
Courriel : dominique.puechbroussou@agriculture.gouv.fr

DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT – BOULEVARD DE LA PROVIDENCE
97489 SAINT-DENIS CEDEX

Tél. : 02 62 30 89 89 – Fax : 02 62 30 89 99 – site : www.reunion.gouv.fr

2. - Dans la limite de leur compétence, subdélégation de signature est donnée à :

• Secrétariat général :

Monsieur Jean-François MOUNIAMA, adjoint au secrétaire général pour tous les actes relevant du secrétariat général

• Service de l'économie agricole et des filières (SEAF) :

Monsieur Eric JEUFFRAULT, chef du service, pour tous les actes relevant du service
Monsieur Nicolas BROD, chef du pôle « marchés et filières », pour tous les actes relevant du service,

Monsieur Frédéric FANON, chef du pôle « structures et aides individuelles » pour tous les actes relevant du service,

Madame Mauricette GAILLIEN, adjointe au chef de pôle, pour tous les actes relevant du pôle « structures et aides individuelles ».

• Service de la formation et du développement (SFD) :

Monsieur Thami AMINE, chef du service, pour tous les actes relevant du service,
Madame Christiane DURAND-GASSELIN, adjointe au chef de service, pour tous les actes relevant du service,

Monsieur Jean-Louis BARRAIS, chargé de la formation continue, pour tous les actes relevant du service.

• Service des territoires et de l'innovation (STI) :

Monsieur Yvan LEFEUVRE, chef de service, pour tous les actes relevant du service,
Madame Mylène WILT, adjointe au chef de service, chef du pôle « protection des terres agricoles et forêt » pour tous les actes relevant du service

Monsieur Christophe CASTANIER, chef du pôle « agriculture durable » pour tous les actes relevant du pôle « agriculture durable ».

Monsieur Nicolas CAMBRONNE, chef du pôle « Europe et financement », pour tous les actes relevant du pôle « Europe et financement ».

• Service de l'information statistique et économique (SISE) :

Monsieur Gil CHAULET, chef du service, pour tous les actes relevant du service,

• Service de l'alimentation (SALIM)

Monsieur Emmanuel FOËX, chef du service, pour tous les actes relevant du service,
Monsieur Laurent-Xavier DELMOTTE, responsable de la Mission d'Enquêtes Vétérinaires pour tous les actes relevant du service,

Monsieur BELOT-ARNAUD, responsable de la mission ICPE, pour tous les actes relevant de cette mission,

Monsieur Patrick GARCIA, chef du pôle « production primaire » pour tous les actes relevant du service,

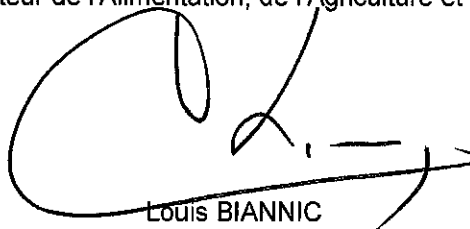
Monsieur Aymeric LECOUFFE, chef du pôle « sécurité et offre alimentaire », pour tous les actes relevant du service,

Madame Frédérique STEIN, adjointe au chef de pôle, pour tous les actes du pôle « sécurité et offre alimentaire »,

Monsieur Olivier PINGUET, chef du pôle « échanges et inspection aux frontières » pour tous les actes relevant du service

Fait à SAINT-DENIS le 28 Novembre 2013

Le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Louis BIANNIC